

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1159

Artikel: Sit toutes les universités voulaient se donner la main
Autor: Favez, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si toutes les universités voulaient se donner la main

(jcf) La révision des structures est à l'ordre du jour dans la majorité des universités suisses: Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich notamment. Et les mêmes thèmes reviennent dans les projets de loi et les interventions politiques: autonomie de gestion, renforcement de la direction, collaboration interuniversitaire. Vont-ils remplacer les formules incantatoires des années 70 sur la participation et la démocratisation des études ?

CONFÉRENCES

Vendredi dernier à Lausanne, recteurs et conseillers d'Etat ont annoncé la création de la Conférence universitaire de Suisse occidentale, un organisme de concertation qui remplace la Conférence universitaire romande. Ses objectifs sont pour l'instant limités: notamment harmoniser les calendriers académiques et les conditions d'accès aux hautes écoles, favoriser le libre-passage d'une école à l'autre, réaliser des achats groupés, obliger des professeurs à enseigner sur plusieurs sites.

Une collaboration plus poussée existe entre les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg, sous le nom de BENEFR.

A Lausanne, le dossier universitaire à peine clos par quelques retouches législatives en septembre 1993 est rouvert en décembre déjà par une motion très générale du député Jean-Claude Rochat, proposant l'introduction d'une présidence forte et l'élargissement des compétences du conseil académique, voire même, à terme, la «décantonalisation» de l'université qui recevrait le statut de fondation. Orientation comparable à Genève où un groupe de députés libéraux a déposé un projet détaillé de révision de la loi sur l'université, maintenant examiné par la commission compétente du Grand Conseil.

Un pouvoir central et renforcé est indispensable

Qu'ils soient vaudois ou genevois, les projets s'attaquent à l'une des faiblesses essentielles de nos universités — à vrai dire plus marquée encore en Suisse alémanique qu'en Romandie —, l'absence d'une direction forte qui puisse imposer aux facultés les choix, les réorientations et les réallocations qu'exige l'évolution de la science, de la société et des ressources. Longtemps, les rectorats élus par leurs pairs ont pu pallier leur défaut de pouvoir par leur autorité, car la croissance des moyens assurait l'adaptation de l'ensemble à l'augmentation du nombre des étudiants et à l'évolution scientifique. Ces temps-là sont révolus. Un pouvoir central renforcé est indispensable à la mise en pratique d'une politique universitaire suisse plus respectueuse de l'environnement social.

Le projet genevois entend renforcer le pouvoir du recteur, élargir les compétences du conseil académique où siègent, comme à Lausanne, des représentants de l'université et de la cité, mieux utiliser les compétences du parlement de l'université et recentrer les doyens sur la gestion de leur faculté.

La mise en place d'un bailli

Pour l'essentiel, le rectorat, dont le mandat est allongé, se voit confirmer dans les pouvoirs qui sont déjà en grande partie les siens aujourd'hui, mais qu'il a pris l'habitude de partager avec les doyens, et qu'il devra assumer. Et, innovation majeure, le recteur serait proposé par le conseil académique — et non plus élu par les organes intérieurs de l'insti-

tution — et nommé par le Conseil d'Etat, sur une liste qui présenterait si possible au moins deux candidats.

Passons rapidement sur cette dernière disposition qui assurément va déclencher une belle bataille symbolique. On comprend mal en effet le raisonnement qui, partant d'une volonté de renforcer la direction de l'entreprise, aboutit à mettre en place non un interlocuteur, mais un bailli. Le Conseil d'Etat, dans le dispositif actuel, jouit déjà d'un très large pouvoir de regard sur l'université, dont il n'a fait jusqu'ici, fort sagement, qu'un usage des plus limités. Il est dans son intérêt, comme dans celui de l'université, que cette retenue demeure et que l'indispensable autorité du recteur ne soit pas entachée du soupçon de la politique.

L'université est une très vieille institution dans ses références, mais aussi dans sa mémoire. Pour le dire en termes d'aujourd'hui, elle possède une très forte culture d'entreprise, ce que semblent totalement oublier certains députés bien ignorants des traditions locales dont ils se prétendent les représentants. Renforcer les pouvoirs du recteur grâce à sa désignation par une autorité extérieure, aussi prestigieuse soit-elle, ne résiste pas à un examen de bon sens.

Une réflexion institutionnelle commune

Par ailleurs, l'indispensable renforcement du pouvoir à l'université doit passer par des modifications réelles et concrètes des institutions et des procédures et non par des corrections cosmétiques. Ces modifications pourraient par exemple toucher trois secteurs essentiels dans la vie scientifique de l'université: la nomination et le renouvellement des professeurs, la répartition des ressources, notamment les budgets de recherche qui doivent être centralisés entre les mains du rectorat, la redéfinition des compétences des différentes subdivisions. Le projet de loi genevois propose que les doyens, débarrassés de leur pouvoir de codécision en matière de politique universitaire, ne soient plus chargés que de la gestion de leur faculté. Une telle proposition renforce les féodalités, alors qu'il faut au contraire les affaiblir, en permettant à l'autorité centrale qu'est



Que M. Ogi change de rôle !

(ag) Combien de milliards à investir, combien de minutes à gagner, quel taux de rentabilité ? Les bureaux d'ingénieurs mandatés recensent les nouveaux tracés, les phasages, la longueur des tunnels. Les cantons romands et leurs chambres économiques y puisent arguments: quel est le meilleur chemin ferroviaire pour se rendre à Paris ? Pendant ce temps les choses bougent hors de nos frontières. Et l'on constate deux choses: l'impréparation suisse y compris pour les affaires qui ne dépendent que de nous et l'absence d'un coordinateur et d'un négociateur. M. Ogi est certainement un bon descendeur, peut-être un bon vendeur. Mais aujourd'hui le dossier exige d'autres qualités.

RAPPEL

Les trois possibilités de liaison TGV Suisse romande – Paris:

- Par Lausanne et Vallorbe, sur le tracé «naturel» qui relie Milan à Paris et qui pourrait être amélioré. Le tunnel sous le Mont-Cenis qui reliera Turin à Chambéry devrait diminuer l'attrait international de cette liaison.

- Par une nouvelle ligne Genève – Mâcon, dont plusieurs variantes sont possibles. Officiellement soutenue par la Confédération, cette ligne n'offre que peu d'intérêt pour nos voisins français.

- Par une nouvelle ligne Genève – Chambéry, se raccordant à la nouvelle liaison transalpine avec Turin, qui a la préférence de Paris. Plus longue en temps et en kilomètres que la précédente, elle offre de meilleures liaisons avec le sud de la France et la Péninsule ibérique.

Lausanne-Genève. Les calculs de rentabilité, qu'il s'agisse du Genève-Mâcon ou du Lausanne-Dole sont faits souvent dans l'idée d'un report de trafic: les Genevois remontant jusqu'à Vallorbe, dans un cas ou les autres Romands passant par Genève, dans l'autre cas.

Or les CFF ont déclaré qu'il leur était impossible de charger la ligne Lausanne (Bussigny)-Genève de 16 à 20 TGV supplémentaires. Ils excluent de ce fait la possibilité d'un report genevois sur Vallorbe ou celle de TGV aboutissant à ou partant de Lausanne même. L'argument est-il solide ? Et si oui, où en sont l'étude et la planification de la troisième voie Lausanne-Genève ? Comment jouer notre partie si le dossier suisse n'est pas prêt ?

Genève-Genève. Relier tout le Chablais savoyard à Cornavin est pour Genève une priorité aussi bien pour la gestion du trafic régional que pour les liaisons futures internationales. Qui assumera cet investissement Bossey-La Praille ? Les CFF y participeront-ils ? Leur engagement devrait être total si l'on veut éviter le développement d'une

gare Genève-Sud sur territoire français, alors qu'on ne saurait concevoir à Archamps qu'une station de séparation des trafics destinés à la Savoie ou à Genève. Or cette question essentielle n'a pas encore, à notre connaissance, été sérieusement étudiée.

Suisse-France. Les Français s'apprêtent à donner à la liaison Rhin-Rhône, par Dijon, un tracé tendu, plus rapide, mais qui, en ne s'incurvant pas vers Dole, désavantage la ligne du Simplon. Or la Suisse qui assurera une bonne part de la rentabilité du Rhin-Rhône par l'apport de Bâle et de Zurich s'est abstenue de faire valoir les intérêts de la communauté jurassienne. Il y avait là pour tout un champ d'action possible.

Le ministre Bernard Bosson s'efforce d'attirer la Suisse sur la nouvelle liaison Paris-Chambéry-Turin: il aimerait raccorder à cette liaison Annecy, la ville dont il est maire, et Genève. Il promet même de reprendre l'étude d'une amélioration (électrification) de la ligne Bellegarde-Nantua, qui serait une Genève-Mâcon light. Le gain serait important 20 minutes, et le trajet Genève-Paris ramené à 3 h. 10, mais le coût n'en est pas modeste, comme l'affirme Bernard Bosson, puisqu'il a été chiffré à 1,3 milliard, c'est-à-dire plus que toute l'amélioration Lausanne-Vallorbe-Dole estimé à 1,1 milliard.

Mais l'intérêt de la démarche de Bernard Bosson, c'est que la France est demanderesse pour assurer avant tout le financement de la ligne Chambéry-Annecy-Genève.

Ici commence la partie diplomatique, qui impliquerait que l'action soit coordonnée et les intérêts cantonaux arbitrés. M. Ogi veut-il (peut-il) jouer ce rôle ? Sinon, qu'il mette en place une structure d'étude et de négociation. A défaut la Suisse romande risque d'être déchirée, puis perdante.

Les CFF et la Confédération diront probablement qu'ils n'ont pas d'argent supplémentaire à investir. La grande illusion, c'est qu'on a fait croire aux Romands qu'ils n'étaient pas oubliés puisque le Lötschberg de base sera construit pour 6 milliards. Mais la liaison Berne-Brigue qui certes confirme le rôle du Simplon, qu'est-ce en regard de l'importance des connexions romandes au réseau international ? ■

●●●
le rectorat d'intervenir directement dans les départements, dans les subdivisions de base, là où se prennent les décisions pédagogiques (programmes d'études) et scientifiques (nominations, directions de recherche) fondamentales.

Le projet genevois, par ses errements même, éclaire un chemin qu'il faudra emprunter, vaille que vaille. Et alors, pourquoi ne pas l'emprunter tous ensemble, au lieu de laisser chaque haute école et chaque parlement cantonal aller de son côté en ordre dispersé ? La Conférence universitaire suisse devrait saisir l'occasion de proposer un ou plusieurs modèles de lois-cadres à l'ensemble des hautes écoles, ou aux différentes régions universitaires que comptent la carte nationale. Nul doute qu'un rapprochement structurel, qu'une réflexion institutionnelle commune ferait avancer la coordination inter universitaire que de plus en plus de bons esprits — même à l'université — jugent inévitable. ■